

CALENDRIER DE COLLECTE 2019

SAINT-ROSAIRE



COLLECTES SPÉCIALES



DÉCHETS VOLUMINEUX

Tout ce qui meuble une résidence, mais qui ne peut être mis dans le bac roulant.

Exemples :

- Fauteuils et matelas, tapis et couvre-planchers (roulés)
- Piscines hors terre, accessoires et pompes
- Réservoirs vides et non contaminés d'un maximum de 1 100 litres (250 gallons)
- Branches d'arbres de moins de 1 mètre (3 pieds) de long, attachées en paquets de 60 cm (2 pieds) de diamètre. Maximum de 3 paquets par collecte
- Souffleuses, tondeuses et taille-bordures (sans moteur)
- Cuisinières, laveuses, sécheuses et lave-vaisselles

Matières interdites : les frigorifiques



COLLECTE DES SURPLUS DE FEUILLES

Ne pas utiliser de sacs de plastique (noirs, orange, oxobiodégradables). Merci de bien vouloir utiliser les sacs en papier ou compostables certifiés.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (R.D.D.)

Le **19 octobre 2019** aura lieu la Journée Normand-Maurice. Plusieurs municipalités participent à cette collecte spéciale de résidus domestiques dangereux (RDD). Informez-vous auprès de la vôtre pour obtenir plus de renseignements.



POINT DE DÉPÔT - ÉCOCENTRE

Certaines matières résiduelles ne sont pas acceptées dans les bacs roulants parce qu'elles sont trop volumineuses ou parce qu'elles risquent d'endommager les équipements du centre de tri. En revanche, elles doivent être déposées à l'Écocentre et dans bien des cas, être valorisées!

Coordonnées

370, rue de la Bulstrode, Victoriaville
819 758-8378 (VERT) poste 229

Horaire hivernal

1^{er} décembre - 1^{er} avril : 8 h 00 à 16 h 45
(fermé de 12 h 00 à 13 h 00)

Horaire régulier (estival)

1^{er} avril - 1^{er} décembre : 7 h 00 à 16 h 45

Fermé :

1^{er} et 2 janvier (Jour de l'An)
22 avril (Lundi de Pâques)
20 mai (Journée nationale des Patriotes)
24 juin (Fête nationale du Québec)
1^{er} juillet (Fête du Canada)
2 septembre (Fête du Travail)
14 octobre (Action de grâce)
25-26 décembre (Noël)

Citoyens

Tous les citoyens peuvent se départir gratuitement de leurs matières à l'exception des débris de construction et des frigorifiques où des frais s'appliquent.

Volume maximal permis : 2 m³ par visite
(En cas de surplus, des frais s'appliquent.)

✔ Matières acceptées

- Mobilier intérieur et extérieur
- Petits et gros électroménagers
- Frigorifiques 💰
- Objets de métal
- Objets de plastique (ex. : jouets)
- Carton
- Résidus organiques tels les feuilles, l'herbe, les branches, la terre, etc.
- Appareils électroniques et électriques (télévisions, ordinateurs, radios, cellulaires, etc.)
- Huiles usées
- Contenants d'antigel (vides)
- Débris de construction 💰
- Matelas

Industries, commerces et institutions

Des frais s'appliquent pour l'ensemble des matières admises à l'exception des résidus organiques et du carton qui peuvent être déposés gratuitement.

Déchets électroniques

Les citoyens et entrepreneurs de la MRC d'Arthabaska peuvent maintenant se départir de leurs appareils électroniques en les apportant à l'**écocentre**. Le service est entièrement gratuit. La liste des déchets acceptés est vaste : ordinateurs, imprimantes, tablettes électroniques, téléviseurs, télécommandes, cellulaires, appareils photo, clés USB, câbles, etc.

En vente à l'écocentre :

- Terre pour plate-bande, jardin et gazon
- Compost
- Paillis naturel, rouge, noir ou brun
- Gravier ¾, 0¾ et poussière de pierre
- Sable

💰 FRAIS EN VIGUEUR (citoyen)

• **Débris de construction** : bardeaux d'asphalte, bois, béton, fenêtres, baignoires, toilettes, portes, briques, gypse, armoires, etc.

• **Frigorifiques** : réfrigérateurs, systèmes d'air conditionné, déshumidificateurs, congélateurs et thermopompes. Ceux-ci sont décontaminés et récupérés à 95%.

**SAINT-ROSAIRE
COLLECTE 2019**

-  **matières recyclables**
-  **matières compostables**
-  **déchets**
-  **déchets volumineux**
-  **surplus de feuilles**
-  **collectes reportées**

Janvier						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

 collecte reportée le 2 janvier

Février						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

Mars						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Avril						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Mai						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Juillet						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Août						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Septembre						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

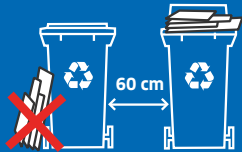
Octobre						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

  Journée Normand Maurice

Novembre						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

DISPOSITION DU BAC
Placez vos bacs près de la rue la veille.



CONTENANTS RÉGLEMENTAIRES
L'utilisation de bacs roulants munis d'un couvercle est obligatoire pour toutes les collectes. **Il est interdit de peindre les bacs** d'une autre couleur que leur couleur d'origine.

RÉSIDENCES SAISONNIÈRES

La collecte pour les résidences saisonnières (chalets) s'effectue entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2019.

Gestrio

Mieux gérer les matières résiduelles dans la MRC d'Arthabaska

Outil pour vous aider à mieux gérer vos matières résiduelles
Gestrio.ca ou téléchargez l'application mobile



MATIÈRES RECYCLABLES


Papier et carton

- Tout article de papier et de carton propre
- Contenants de crème, lait et jus (Tetra Pak)

Plastiques

- Contenants et bouteilles non souillés, avec bouchon vissé, portant le symbole ♻️
- Contenants de yogourt rincés (sans couvercle métallique)
- Contenants alimentaires en styromousse non souillés portant le symbole ♻️ (verres à café, barquettes de viande, assiettes et ustensiles de plastique)
- Pellicules extensibles (de type Saran Wrap^{MC})
- Sacs de plastique propres (à l'exception des sacs oxo-biodégradables portant la mention EPI)
- Contenants d'huile usagée vides (avec bouchon)

ATTENTION

 Ne jetez jamais vos seringues dans le bac de recyclage ou à la poubelle. Mettez-les plutôt dans un contenant prévu à cet effet et rapportez celui-ci à la pharmacie.

N'oubliez pas de rincer vos contenants 

Métaux

- Boîtes de conserve rincées avec couvercle inséré à l'intérieur
- Canettes d'aluminium
- Assiettes et papier d'aluminium non souillés
- Contenants de peinture vides, secs et sans couvercle
- Lumières de Noël
- Fils de rallonge électrique

Verre

- Contenants, bouteilles et pots bien rincés



Retirez les circulaires du publi-sac avant de les mettre dans le bac de recyclage.

MATIÈRES COMPOSTABLES

Résidus de table

- Fruits et légumes (incluant leur pelure)
- Coquilles d'oeufs, coques de noix et écales d'arachides
- Pains et pâtes alimentaires
- Viandes, volailles, poissons et fruits de mer cuits ou frais, os
- Produits laitiers
- Matières grasses
- Filtres et marc de café, sachets de thé et de tisane, infusion

Résidus de jardin

- Fleurs, plantes et mauvaises herbes
- Gazon, feuilles mortes, foin et chaume
- Petites branches (max. 1,5 pouces de diamètre), bran de scie et copeaux de bois incluant le cèdre

Autres

- Cheveux, poils et plumes
- Papier et carton (non cirés) souillés, boîtes de pizza, essuie-tout, assiettes de carton, etc.
- Déjections et litières d'animaux domestiques (sans sac)
- Mouchoirs de papier

ATTENTION

Veuillez utiliser un sac de papier ou certifié compostable.



DÉCHETS

Un déchet est un résidu solide et non dangereux qui n'est pas accepté dans le bac de récupération ou de matières compostables et qui ne peut être acheminé à l'Écocentre.

- Couches
- Vaisselle cassée
- Caoutchouc
- Objets composés de multimatières ne pouvant être remis à des organismes.
- Disques compacts
- Ampoules régulières
- Tuyaux d'arrosage
- Sacs oxo-biodégradables portant la mention EPI
- Cendres de foyer
- Etc.